

AVIS PUBLIC
Budget 2022 et PTI 2022, 2023 et 2024

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Bromont :

QUE le budget pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Bromont sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 13 DÉCEMBRE 2021, À COMPTER DE 19 h 30.

QUE le programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 sera également adopté au cours de la même séance.

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et ledit programme triennal;

Selon l'évolution de la COVID, cette séance se tiendra à l'hôtel de ville de Bromont au 88, boulevard de Bromont et en webdiffusion. Pour plus de détails, veuillez consulter le site web de la Ville ou nos médias sociaux. **Les personnes qui souhaitent être présentes doivent obligatoirement s'inscrire avant le vendredi 10 décembre à midi en envoyant un courriel à greffe@bromont.com. Leur présence sera confirmée le 13 décembre, car le nombre de places est limité.**

Les séances du conseil municipal sont toujours diffusées en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont, en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et sur le site Internet au bromont.com. Elles peuvent aussi être visionnées en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipal/proces-verbaux/

Bromont, ce 3^e jour du mois de décembre 2021

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate